

Barrières physiques

PÂTE PROTECTRICE

Glu à base de composants d'origine naturelle (huile de Colza, cire d'abeilles, huiles végétales).

Destination

Application autour des tiges et des troncs pour ralentir ou éviter l'accès des insectes piqueurs, essentiellement fourmis. Ces insectes sont connus pour favoriser la multiplication des pucerons, qu'elles « élèvent » pour consommer leur miellat, et qu'elles défendent contre leurs ennemis naturels (larves de Coccinelles, de Syrphes, Myrides, etc...). Une stratégie efficace pour éviter les invasions de pucerons commence par interdire l'accès de la plante aux fourmis.

Composition

Composants principaux : huile de Colza, cire d'abeille, huile de résineux.

Utilisation

Avant que les insectes n'apparaissent, déposer avec une spatule la pâte sur un support de 3 à 5 cm de hauteur faisant le tour de la tige ou du tronc (ruban adhésif, toile adhésive, etc...). Eviter les trous de protection (par exemple fentes dans les écorces) qui permettraient le passage des insectes. Renouveler après une forte pluie.

Conditionnement

Pot de 0,5 litre (protection de 5 à 20 arbres ou arbustes environ suivant diamètre).



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit certifié CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. PATEPROJ
12/2019 – V1



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!